



Conseil économique et social

Distr. générale
14 décembre 1999
Français
Original: anglais

Commission de Statistique

Trente et unième session

29 février-3 mars 2000

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Coordination des indicateurs de développement dans le cadre de la suite donnée aux conférences et sommets des Nations Unies, y compris le renforcement des capacités.

Harmonisation et rationalisation des indicateurs du développement dans le système des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi à la demande de la Commission de statistique à sa trentième session¹. Il décrit les activités entreprises par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies en vue de la session extraordinaire du Conseil économique et social consacrée à la question des indicateurs de base dans le cadre de la suite donnée aux conférences.

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1999, Supplément No. 4 (E/1999/24)*, chap. I.B.

1. Lors du débat sur «l'application et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et sommets internationaux organisés par l'ONU», à sa session de fond de 1998, le Conseil économique et social a reconnu l'importance de la question des statistiques et des indicateurs et décidé, dans sa décision 1998/290, d'en faire le thème d'une réunion officielle à laquelle seraient invités des groupes d'experts «afin d'examiner à fond les travaux en cours dans le système des Nations Unies et d'autres institutions internationales compétentes sur les indicateurs de base permettant de mesurer les progrès accomplis dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés de tous les aspects des grandes conférences et sommets internationaux organisés par l'ONU, y compris les moyens de mise en oeuvre dans les domaines économique, social et les domaines connexes à tous les niveaux, et ce, afin, dans un premier temps, de dresser un bilan et d'identifier les chevauchements et les doubles emplois ainsi que les lacunes». Le Conseil a prié le Secrétaire général d'établir un rapport en vue de cette réunion.

2. Le Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination (CAC) a également examiné la question des indicateurs à sa trente-deuxième session, en juin 1998. Il a pris note des propositions de la Division de statistique, qui souhaitait également contribuer à la rationalisation et à l'harmonisation dans le contexte du processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement portant sur les indicateurs pour les bilans communs de pays et poursuivre ses travaux dans le cadre du programme sur les indicateurs de base du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et les a approuvées. Il a noté que l'harmonisation était nécessairement une tâche de longue haleine [voir ACC/1998/14, par. 2 a)].

3. Dans le cadre des travaux portant sur les indicateurs, la Division de statistique de l'ONU, travaillant en étroite collaboration avec les différents services de l'ONU, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi qu'avec des organismes n'appartenant pas au système et les États Membres, a établi le rapport analytique d'ensemble demandé par le Conseil économique et social, qui a été examiné à l'état de projet à la trentième session de la Commission de statistique en mars 1999 et à la réunion des spécialistes internationaux des indicateurs qui s'est tenue à New York, du 8 au 10 mars 1999. La Division a également participé au processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et notamment à l'étude et à la révision de la liste des indicateurs de développement pour les bilans communs de pays. La Division a envoyé des missions dans trois pays relevant de

ce processus de façon à évaluer leur capacité d'établir les indicateurs pour les bilans communs de pays et le processus de Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et à juger de la qualité des données communiquées.

4. Pour harmoniser les indicateurs mis au point et diffusés par le système des Nations Unies, la Division de statistique a conçu le cadre pour la mise en place de la base de données et la conception du site Web sur les indicateurs de développement (<http://domino.un.org/indicator.nsf>). La Division de statistique a fourni des informations sur la mise au point et la diffusion de ses indicateurs et a collaboré avec les trois premières organisations à avoir participé au projet [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale du Travail (OIT) et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)] de façon à inclure des informations analogues sur leurs indicateurs.

5. À sa trentième session, en 1999, la Commission de statistique s'est penchée sur les activités de la Division de statistique ayant trait à l'harmonisation des indicateurs et «a pris note avec satisfaction du travail d'honnête courtier qu'a accompli la Division de statistique de l'ONU au sein du Groupe de travail interinstitutions sur les indicateurs aux fins du bilan commun de pays dans le contexte du processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement¹». La Commission a aussi instamment demandé aux institutions internationales de veiller à harmoniser et à rationaliser les diverses séries d'indicateurs utilisés au niveau international et en particulier à employer des définitions et des méthodes communes et exhorté les institutions à améliorer la coordination au niveau de la collecte des données de manière à ne pas exiger trop des pays¹.

6. Les 10 et 11 mai 1999, le Conseil a tenu une réunion informelle à New York en présence de hauts fonctionnaires de l'UNESCO, de la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU, de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'OCDE, de la Banque mondiale et du Département des affaires économiques et sociales, ainsi que d'experts de pays qui ont confirmé la justesse des conclusions du rapport analytique. Le rapport (E/1999/11) et le compte rendu de la réunion informelle établi par le Président du Conseil économique et social (E/1999/77) ont été communiqués à la Commission pour information.

7. Dans la deuxième partie de sa résolution 1999/55, intitulée «indicateurs de base concernant l'application et le suivi intégrés et coordonnés des grandes conférences et des sommets organisés par les Nations Unies à tous les niveaux», le Conseil économique et social s'est félicité «des efforts déjà faits par les divers organismes des Nations Unies pour harmoniser et rationaliser les indicateurs de base utilisés dans le cadre du suivi des conférences des Nations Unies» et les a encouragés à poursuivre leur action afin d'alléger la charge qui pèse sur les États Membres.

8. Au paragraphe 13 de sa résolution 1999/55, le Conseil économique et social a prié le Secrétariat de l'ONU, et notamment la Division de statistique, de faire office d'organe de liaison en vue de promouvoir l'établissement de réseaux entre institutions nationales et internationales dans le domaine des statistiques et des indicateurs relatifs au suivi des conférences et sommets des Nations Unies. Au paragraphe 18 de la même résolution, il a invité la Commission de statistique, agissant en collaboration étroite avec les autres organismes pertinents des Nations Unies, à examiner les travaux entrepris pour harmoniser et rationaliser les indicateurs de base dans le cadre du suivi des conférences et sommets des Nations Unies et à identifier un nombre limité d'indicateurs communs parmi ceux qui sont actuellement acceptés et largement utilisés par les États Membres de l'ONU.

9. À sa trente-troisième session, en septembre 1999, le Sous-Comité des activités statistiques du CAC, ayant pris connaissance de la résolution 1999/55 du Conseil et des mesures adoptées par la Division de statistique pour y donner suite, a pris note avec satisfaction du programme d'activité proposé de la Division, en mettant l'accent sur l'importance du renforcement des capacités statistiques et de la participation des usagers, et a accepté de contribuer à la réalisation du projet de page Web sur les indicateurs de développement (voir ACC/1999/19, par. 2c) et 16).

10. Compte tenu de ces décisions et recommandations, la Division de statistique prévoit de redoubler d'efforts dans le domaine des capacités statistiques et des indicateurs communs. Elle prévoit en particulier de réaliser les activités suivantes :

a) Continuer de collaborer avec le Groupe des Nations Unies pour le développement à la définition d'un ensemble d'indicateurs pour les bilans communs de pays, l'objectif étant de faire participer à ces travaux les institutions spécialisées des Nations Unies et les représentants des services statistiques nationaux et de réaliser une analyse approfondie pour juger de la qualité et du caractère exhaustif des applications nationales dans le cadre du projet

d'élaboration d'indicateurs pour les bilans communs de pays;

b) Poursuivre sa collaboration avec les pays, les organisations internationales et les organismes du système des Nations Unies en vue de l'harmonisation des indicateurs communs;

c) Collaborer avec l'OCDE en vue de la définition d'indicateurs sur les moyens d'application;

d) Évaluer, à l'occasion de missions dans différents pays, la capacité des pays de satisfaire les exigences des organisations internationales en terme de charge imposée au système d'établissement de rapports des pays, de qualité des données produites et de différences par rapport aux autres priorités nationales;

e) Entreprendre une analyse d'ensemble des besoins statistiques créés par la suite à donner aux conférences internationales et sommets qui se sont tenus récemment et comparer ces besoins avec la capacité statistique réelle des pays; l'objectif à atteindre étant de :

i) Recenser les lacunes au niveau des données disponibles à l'échelle nationale et internationale;

ii) Juger de la qualité des données produites en terme de pertinence, actualité, portée, facilité d'accès et méthodes utilisées; et

iii) Recenser les domaines où une aide statistique doit être fournie en priorité;

f) Contribuer au renforcement des capacités statistiques afin d'encourager les pays à produire régulièrement les données nécessaires. La Division prévoit d'appuyer les réseaux régionaux au moyen de ses ressources budgétaires ordinaires et extraordinaires en s'efforçant d'améliorer l'efficacité de son action par rapport à son coût et à créer des forums d'échange de données d'expérience et de connaissances statistiques entre pays. En s'inspirant des expériences positives, la Division de statistique favorisera l'élaboration de plans directeurs statistiques nationaux. La nature de l'assistance technique fournie sera définie en fonction des objectifs fixés dans ces plans directeurs nationaux;

g) Continuer à collaborer avec les organismes des Nations Unies à la mise en place d'un site Web sur les indicateurs de développement, l'objectif étant de rendre ce site Web plus complet en y faisant figurer des métadonnées relatives aux indicateurs définis et diffusés dans le cadre du suivi des conférences internationales et des sommets par tous les organismes à l'échelle du système des Nations Unies. Ce site Web :

- i) Fera l'inventaire des sources internationales communes d'indicateurs servant au suivi des conférences et sommets internationaux;
- ii) Servira de point de référence complet pour tous les indicateurs utilisés et définis dans le cadre du suivi des conférences et des sommets internationaux;
- iii) Recensera les domaines dans lesquels les capacités nationales de rassemblement des données doivent être renforcées; et
- iv) Identifiera les données déjà réunies et les reprises, lacunes et erreurs entre les différentes séries d'indicateurs.

11. La Commission de statistique pourrait :

- a) Faire des observations sur les incidences qu'aura la résolution 1999/55 du Conseil économique et social sur les travaux à venir de la Commission dans le domaine des indicateurs;
- b) Examiner dans un esprit critique les activités proposées par la Division de statistique; et
- c) Envisager quelles autres activités de coopération pourront être lancées pour donner suite à la résolution 1999/55 du Conseil économique et social

Note

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1999, Supplément No 4* [E/1999/24, par. 92 c)].
